

OUVERTURE DE BUREAU SECONDAIRE 2019
SOCIETE D'AVOCATS – SIEGE SOCIAL EXTERIEUR
Règlement à joindre à votre dossier d'inscription

Dénomination.....

1) Frais de Gestion de dossier	200, 00 Euros
2) Cotisation ordinale fixe	533,00 Euros
3) Cotisation Solidarité.....	12 ,00 Euros
<hr/>	
TOTAL	745,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :
par CCP - Chèque bancaire sur :
N° du chèque :

Signature